



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'intérieur

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Chancelière
Corina Casanova
Chancellerie fédérale
CPO
3003 Berne

Par courrier et par courriel

Lausanne, le 28 février 2013

Consultation sur la modification de la loi fédérale sur les publications officielles

Madame la Chancelière,

Dans le cadre de la consultation fédérale que votre Chancellerie a adressée aux gouvernements cantonaux en date du 21 novembre 2012 sur l'objet rappelé sous rubrique, échéant au 8 mars 2013, j'ai le plaisir de vous transmettre la position du canton de Vaud.

Ainsi que le rapport explicatif le précise, ce projet n'affecte en rien les compétences cantonales en la matière, ni n'impose de transfert de charges ou de modifications de notre législation.

Il se peut en revanche que cette modification induise, mais de manière volontaire cette fois, un impact sur la législation de notre canton, voire, et nous l'espérons, d'autres cantons. Votre rapport le souligne, nous avons été en 2004 le premier canton à opter pour l'abandon de la version papier de sa législation, et donc de facto à en traiter la version électronique comme sa référence. En raison des difficultés techniques existant encore à l'époque en matière de sécurité des données, nous n'avions toutefois pas jusqu'ici franchi le pas d'une prise de position officielle matérialisée par une modification de notre loi sur la législation, conservant des « versions de référence » vérifiées et sécurisées sous forme imprimée.

Aujourd'hui, les nouvelles technologies permettent de franchir ce pas et d'assurer qu'une version électronique peut bénéficier de toutes les garanties de fiabilité dans un domaine aussi sensible que la législation. Comme la Confédération, le canton de Vaud s'apprête donc lui aussi à officialiser l'inversion de priorité des versions.

Nous sommes par conséquent non seulement en phase avec votre projet, mais en outre fortement intéressés à un partage de nos connaissances respectives, voire à une harmonisation des protocoles informatiques en la matière, notamment concernant les techniques de sécurisation et de sauvegarde des données.

C'est le lieu de vous informer que le canton de Vaud a mis au point depuis des années un moteur de recherche très performant dans le domaine de la législation, assorti d'une gestion très complète de l'historique et des versions des textes, basée sur les *flux xml*. Nous offrons, naturellement, de mettre à votre disposition ces outils s'ils peuvent vous être utiles.

J'aimerais en outre souligner que le canton de Vaud, par l'entremise de son Chancelier agissant en représentation de la Conférence suisse des Chanceliers, participe actuellement très activement à un projet qui pourrait voir le jour sous l'égide de l'association E-justice (*anciennement Association Suisse d'Informatique Juridique*). Ce projet a pour objectif pour 2013 de maintenir et d'alimenter la base juridique en ligne de droit intercantonal « LexFind », et pour 2014 de proposer aux cantons (et à la Confédération) la mise en commun de connaissances et de ressources dans le but de développer un outil harmonisé d'édition et de publication législatives.

C'est dire à quel point nous considérons que toute avancée dans la mise à disposition en ligne et la recherche de documents législatifs est capitale, et nous ne pouvons dès lors qu'appuyer la démarche à l'origine de la présente consultation.

Vous remerciant de l'attention que vous avez porté à ces lignes, je vous prie de croire, Madame la Chancelière, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B Métraux'.

Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Copie

- M. Vincent Grandjean, Chancelier
- Me Jean-Luc Schwaar, chef du Service juridique et législatif